

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : UNE RÉALITÉ TROP SOUVENT IGNORÉE

À la Ville de Paris, de nombreux agents expriment un mal-être au travail. Malgré des alertes régulières, la réponse institutionnelle reste souvent limitée à des intentions affichées, sans changement concret sur le terrain.

! Surcharge de travail, manque de reconnaissance, refus d'aménagements horaires, climat de méfiance : le quotidien devient éprouvant. La santé mentale et/ou physique s'en trouve affectée.

! Pressions hiérarchiques, mutations imposées, sous-effectif structurel, absence de dialogue : certains agents se sentent isolés, voire sanctionnés pour avoir exprimé des difficultés.

! Réorganisations successives, suppressions de postes, sous-effectif chronique, territorialisation accélérée : ces évolutions pèsent lourdement sur les équipes.

La qualité de vie au travail ne peut pas se résumer à des formations ou à des plans stratégiques. Encore faut-il garantir l'écoute, par la hiérarchie et par le SAM, la mise en application concrète du principe de bienveillance sur le terrain, évaluer les pratiques réelles, et accompagner les équipes d'encadrants dans une transformation durable. Sans quoi, le risque est grand de faire du bien-être au travail un simple slogan de communication, largement démenti par la réalité vécue par les agents.

Quelle est l'utilité des communications et des procédures mises en place par la Ville de Paris si elle reste silencieuse et aveugle face à la détresse de ses personnels ?

Adhérer sans réserve à la politique des directions, des services, à des conditions de travail délétères, au mépris de la santé physique et mentale... ou partir.

Voilà ce que certains agents entendent désormais.

Ce n'est plus une politique de concertation, mais d'alignement forcé.

UNE DÉFINITION DU BURN-OUT

L'Institut national de recherche et de sécurité caractérise le burn-out comme un ensemble de réactions consécutives à des situations de stress professionnel chronique.

FO demande :

- ✓ Que les risques psychosociaux soient enfin pris en compte, et que cessent les pressions exercées sur les personnels afin de garantir des conditions de travail acceptables ; mais également un suivi médical en lien avec les RPS.
- ✓ La création de postes statutaires à réelle hauteur des besoins exprimés par l'ensemble des collègues ;
- ✓ La mise en œuvre réelle et concrète du principe de bienveillance sur le terrain ;
- ✓ La revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice, et l'ouverture de négociations pour un rattrapage à hauteur des pertes subies depuis 2000, à hauteur de 28,5 % ;
- ✓ La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- ✓ L'abrogation de l'ensemble de la réforme des retraites et le retour à 37,5 annuités et l'âge de départ à 60 ans ;
- ✓ L'abrogation de toutes les réformes qui détruisent le Statut qui nous protège ;
- ✓ À travail égal, salaire égal !

**EN CAS D'ENCADREMENT TOXIQUE, VOUS POUVEZ
FAIRE UNE DEMANDE D'ACCIDENT DE SERVICE.**

FO PEUT VOUS ACCOMPAGNER.

NE RESTEZ PAS ISOLÉ.E !

AVEC F.O RÉSISTER- REVENDIQUER - RÉTABLIR NOS DROITS

POUR ADHÉRER EN LIGNE :
<https://adherents-vdp.fo-villedeparis.fr/>
OU
SCANNEZ LE QR CODE

